

# DETERQUAT ULTRA DDT

*Nettoyant, Dégraissant et Désinfectant puissant  
des surfaces alimentaires - sans ammonium quaternaire*

## 1. PROPRIÉTÉS :

Liquide dégraissant désinfectant sans ammonium quaternaire à pH neutre à légèrement alcalin.

Ce désinfectant de nouvelle génération possède un très fort pouvoir dégraissant.

DETERQUAT Ultra DDT est spécialement formulé avec un concept de synergie des tensio-actifs, permettant un mouillage de la surface qui optimise le rinçage et améliore le séchage.

Sans soude, sans potasse, DETERQUAT ULTRA DDT respecte le matériel en industrie. Il s'utilise sur toutes les surfaces en industries agro-alimentaires et en lave-bottes.

Propriétés désinfectantes	Norme	En condition de propreté	En condition de saleté
Bactéricidie 5 min, 20°C	EN 1276	0,50%	1%
	EN 13697	0,50%	1%
Levuricidie 5 min, 20°C	EN 1650	0,25%	0,50%
	EN 13697	0,50%	0,50%
Fongicidie 15 min, 20°C	EN 1650	3%	4%
	EN 13697	4%	4%

Voir en section 5 de cette fiche, le détail des normes.

N° d'enregistrement SIMMBAD : **50620**.

## 2. MODE D'EMPLOI :

Méthode	Surfaces sales		Surfaces préalablement nettoyées avec un détergent	
	Concentration	Temps de contact	Concentration	Temps de contact
Lavage Manuel	1 %	5 minutes (bactéricidie et levuricidie)	0,5 %	5 min (bactéricidie)
Canon à mousse	4 %	15 minutes (fongicidie)		
Lave bottes				

Brosser si nécessaire puis rincer à l'eau claire.

Utiliser immédiatement la solution diluée. Rincer le matériel de nettoyage à l'eau claire.

### 3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide jaune
Pouvoir moussant	Moussant (en appareil générateur de mousse)
pH 1 %:	8,7 +/- 0,3
Densité en g/cm <sup>3</sup> :	1,025 +/- 0,015
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.
Substance active :	N-(3-AMINOPROPYL)-N- ODÉCYLPROPANE-1,3-DIAMINE, [CAS 2372-82-9] à 47 g/kg
TP04	Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.
Contient parmi d'autres composants (règlement (CE) N°648/2004) :	Laurylamine dipropylenediamine. Inférieur à 5 % : EDTA, agent de surface anionique Entre 5 et 15 % : agent de surface non ionique.

### 4. CONDUCTIVITÉ

La courbe de conductivité est à demander au service commercial.

ATTENTION :

- La mesure de la conductivité, pour certains produits, est sensible à la dureté de l'eau. Bien vérifier votre dureté, et celle utilisée pour la courbe.
- La mesure de la conductivité se fait à 25°C. Utiliser de préférence, un conductimètre à compensation de température ou réguler à 25°C votre échantillon.
- Deux courbes de conductivités sont disponibles. Veuillez vérifier si votre dosage se fait en volumique ou en massique.

### 5. CARACTÉRISTIQUES MICROBIOLOGIQUES :

Efficacité bactéricide selon la norme AFNOR EN 1276 en condition de propreté.

Souches d'essai	Concentration minimale bactéricide
<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103.467 <i>Escherichia coli</i> CIP 54.127 <i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83 <i>Enterococcus hirae</i> CIP 58.55 <i>Salmonella enterica</i> CIP 58-58 <i>Listeria monocytogenes</i> CIP 78-38	0,50 %

La concentration minimale bactéricide est de 0,25 % selon la norme AFNOR EN 1276 en 5 minutes de contact à 20°C dans les conditions de propreté (albumine bovine 0,3 g/l).

Efficacité bactéricide selon la norme AFNOR EN 13697 en condition de propreté

Souches d'essai	Concentration minimale bactéricide
<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103.467	0,5 %
<i>Escherichia coli</i> CIP 54.127	0,5 %
<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83	0,5 %
<i>Enterococcus hirae</i> CIP 58.55	0,5 %
<i>Salmonella enterica</i> CIP 58.58	0,25 %
<i>Listeria monocytogenes</i> CIP 78.38	0,25 %

La concentration minimale bactéricide est de 0,5 % en 5 minutes selon la norme AFNOR EN 13697 à 20°C dans les conditions de propreté (albumine bovine 0,3 g/l).

#### Effacité bactéricide selon la norme AFNOR EN 1276 en condition de saleté.

Souches d'essai	Concentration minimale bactéricide
<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103.467	1 %
<i>Escherichia coli</i> CIP 54.127	1 %
<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83	0,5 %
<i>Enterococcus hirae</i> CIP 58.55	0,5 %
<i>Salmonella enterica</i> CIP 58-58	1 %
<i>Listeria monocytogenes</i> CIP 78-38	0,5 %

La concentration minimale bactéricide est de 1 % selon la norme AFNOR EN 1276 en 5 minutes de contact à 20°C dans les conditions de saleté (albumine bovine 3 g/l).

#### Effacité bactéricide selon la norme AFNOR EN 13697 en condition de saleté.

Souches d'essai	Concentration minimale bactéricide
<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103.467	1 %
<i>Escherichia coli</i> CIP 54.127	1 %
<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83	0,5 %
<i>Enterococcus hirae</i> CIP 58.55	0,5 %
<i>Salmonella Enterica</i> CIP 58.58	1 %
<i>Listeria monocytogenes</i> CIP 78.38	1 %

La concentration minimale bactéricide est de 1 % en 5 minutes selon la norme AFNOR EN 13697 à 20°C dans les conditions de saleté (albumine bovine 3 g/l).

#### Effacité fongicide selon la norme AFNOR EN 1650 en condition de propreté

Souches d'essai	Concentration minimale fongicide
<i>Candida Albicans</i> CIP 48.72	0,25 %
<i>Aspergillus brasiliensis</i> CIP 1431 83	3 %

La concentration minimale levuricide sur la souche *Candida Albicans* est de 0,25 % selon la norme AFNOR EN 1650 en 5 minutes de contact à 20°C dans les conditions de propreté (albumine bovine 0,3 g/l).

La concentration minimale fongicide sur la souche *Aspergillus brasiliensis* est de 3 % selon la norme AFNOR EN 1650 en 15 minutes de contact à 20°C dans les conditions de propreté (alb. bovine 0,3 g/l).

#### Effacité fongicide selon la norme AFNOR EN 13697 en condition de propreté

Souches d'essai	Concentration minimale fongicide
<i>Candida Albicans</i> CIP 48.72	0.5 %
<i>Aspergillus brasiliensis</i> CIP 1431 83	4 %

La concentration minimale levuricide sur la souche *Candida Albicans* est de 0,5 % selon la norme AFNOR EN 13697 en 5 minutes de contact à 20°C dans les conditions de propreté (albumine bovine 0,3 g/l).

La concentration minimale fongicide sur la souche *Aspergillus brasiliensis* est de 4 % selon la norme AFNOR EN 13697 en 15 minutes de contact à 20°C dans les conditions de propreté (alb. bovine 0,3 g/l).

#### Effacité fongicide selon la norme AFNOR EN 1650 en condition de saleté

Souches d'essai	Concentration minimale fongicide
<i>Candida Albicans</i> CIP 48.72	0.5 %
<i>Aspergillus brasiliensis</i> CIP 1431 83	4 %

La concentration minimale levuricide sur la souche *Candida Albicans* est de 0,5 % selon la norme AFNOR EN 1650 en 5 minutes de contact à 20°C dans les conditions de saleté (albumine bovine 3 g/l).

La concentration minimale fongicide sur la souche *Aspergillus brasiliensis* est de 4 % selon la norme AFNOR EN 1650 en 15 minutes de contact à 20°C dans les conditions de saleté (alb. bovine 3 g/l).

#### Effacité fongicide selon la norme AFNOR EN 13697 en condition de saleté

Souches d'essai	Concentration minimale fongicide
<i>Candida Albicans</i> CIP 48.72	0.5 %
<i>Aspergillus brasiliensis</i> CIP 1431 83	4 %

La concentration minimale levuricide sur la souche *Candida Albicans* est de 0,5 % selon la norme AFNOR EN 13697 en 5 minutes de contact à 20°C dans les conditions de saleté (albumine bovine 3 g/l).

La concentration minimale fongicide sur la souche *Aspergillus brasiliensis* est de 4 % selon la norme AFNOR EN 13697 en 15 minutes de contact à 20°C dans les conditions de saleté (3 g/l albumine bovine).

#### 6. CONDITIONNEMENTS :

Carton de 2 x 5 L,  
Bidon de 20 L,  
Fût de 210L.

#### 7. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Ne pas appliquer sur le fer et le béton. Éviter le contact avec les métaux légers (cuivre, laiton, bronze, étain). Ne pas mélanger avec un produit alcalin ou un produit chloré.

Produit strictement professionnel. Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide

Formule déposée au centre antipoison de Nancy (N°0714) : + 33 (0)3 83 22 50 50,

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : [www.hydrachim.fr](http://www.hydrachim.fr).

*Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).*

*Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.*

*Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.*

*Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.*

**N° de révision 02/01/2019-ind1\_rev7 (0714)**